

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le **mardi 8 septembre 2020** à compter de **16 h 30**.

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents par visioconférence :

Monsieur Frédéric Thifault, directeur général par intérim
Maître Karine Patton, greffière

Tel que décrété par l'arrêté ministériel 2020-29, la séance a été enregistrée intégralement et elle sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 17 août 2020.
- 1.3 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.4 Modification de la résolution numéro 2020-06-171 - Création de la commission des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de la famille et nomination des représentants du conseil municipal.
- 1.5 Résolution d'appui à la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire.
- 1.6 Appui à la MRC de Roussillon dans le cadre du projet de l'UPA Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie : Phase 2.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du règlement numéro 1250-42 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C-042.

- 3.2 Adoption du règlement numéro 1461-M modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.
- 3.3 Adoption du second projet de règlement numéro 1250-43 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H-323.
- 3.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1250-44 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- modifier l'article 90 par l'ajout de l'usage activités de réhabilitation par remplissage;
 - remplacer la grille des usages et normes de la zone I-501 par la grille des usages et normes de la zone I-512;
 - modifier le plan de zonage afin de remplacer la zone I-501 par la zone I-512.
- 3.5 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1016-1-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1016-R.I.P. relatif aux animaux.
- 3.6 Avis de motion 2020-20 - Règlement numéro 1016-1-R.I.P. relatif aux animaux.

4. OCTROI DE CONTRATS

- 4.1 Octroi d'un contrat pour la réfection des infrastructures - année 2020.
- 4.2 Octroi d'un contrat pour la réfection des infrastructures Clairière IV - année 2020.

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Dépôt du certificat de la greffière attestant du résultat de la demande d'approbation référendaire pour la demande 2020-019 (PPCMOI) - 449 à 455, rue Saint-Charles.
- 7.2 Dépôt du certificat de la greffière attestant du résultat de la demande d'approbation référendaire pour le règlement numéro 1250-42.

8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

- 8.1 Demande d'aide financière de la bibliothèque Léo-Lecavalier - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021.

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Embauche d'une technicienne en documentation à la bibliothèque Léo-Lecavalier.
- 9.2 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'une conseillère en communications numériques au Service des communications.
- 9.3 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un journalier au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.
- 9.4 Embauche d'un percepteur des amendes et agent à la cour municipale.
- 9.5 Démission au poste de directrice adjointe - Travaux publics au Service des travaux publics et du génie
- 9.6 Autorisation de signature - Convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employés cols blancs).
- 9.7 Adoption de la grille tarifaire pour les camelots.

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12.1 PIIA
 - i. Approbation - Demande de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 1^{er} avril 2020.
- 12.2 PPCMOI
 - i. Adoption de la résolution relative à la demande numéro 2020-019 (PPCMOI) concernant la construction d'un immeuble résidentiel - 449 à 455, rue Saint-Charles - Lots 1 916 821 et 2 661 022 (en voie de remembrement) du cadastre du Québec (Zone H-021).
- 12.3 Appui à la TEPCS – Application de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles.

13. VARIA

14. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur Denis Girard demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour afin d'adopter une résolution pour l'arrêt des travaux et le démantèlement du parc canin du Grand Boisé. Considérant qu'il n'a aucun appuyeur, le point ne sera pas ajouté.

2020-09-271

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-09-272

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020 à 16 h 30.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2020-09-273

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-06-171 - CRÉATION DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE, DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DE LA FAMILLE ET NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-06-171 intitulée « Création de la commission des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de la famille » en remplaçant le deuxième paragraphe des conclusions par le suivant:

« Cette commission remplace le comité culturel permanent, la commission du loisir et du développement communautaire ainsi que le comité de suivi sur la politique familiale. »

ADOPTÉE

2020-09-274

RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU que la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 21 au 27 septembre 2020;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de sensibiliser les membres de notre communauté aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU que le CN invite le conseil municipal à adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts déployés pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les communautés, y compris sur le territoire de notre communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'APPUYER la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020.

ADOPTÉE

2020-09-275

APPUI À LA MRC DE ROUSSILLON DANS LE CADRE DU PROJET DE L'UPA PROTECTION DES BANDES RIVERAINES AGRICOLES DE LA MONTÉRÉGIE: PHASE 2

ATTENDU que le projet de l'Union des producteurs agricoles (UPA) *Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie: Phase 2* vise à mettre en place un service d'aménagement de bandes riveraines herbacées favorisant les pollinisateurs et la stabilisation de la berge;

ATTENDU que l'UPA sollicite la participation des MRC en collaboration avec leurs municipalités respectives pour que celles-ci identifient les bandes riveraines prioritaires à cibler sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie confirme son appui à la MRC de Roussillon afin d'identifier les bandes riveraines prioritaires à cibler sur son territoire dans le cadre du projet de l'UPA *Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie: phase 2*.

ADOPTÉE

2020-09-276

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-42 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C-042

ATTENDU la présentation et l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU l'avis de motion 2020-15 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 17 août 2020;

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, en plus des usages déjà autorisés à la grille, une mixité d'usages de la classe d'usages C-1 commerce de détail et de service de proximité et certains usages de la classe d'usages C-3 Services professionnels et spécialisés en mixité avec la classe d'usages H-2 Bifamiliale et Trifamiliale.

Actuellement l'immeuble est occupé par un seul logement et un espace commercial. Comme l'immeuble a une superficie habitable intéressante, le nouveau propriétaire souhaite conserver l'espace commercial et ajouter un deuxième logement à l'immeuble existant.

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-42

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1250 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES
USAGES ET NORMES DE LA ZONE C-042

ADOPTÉE

2020-09-277

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1461-M MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-M CONCERNANT LA CIRCULATION, LE
STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance
ordinaire tenue le 17 août 2020;

ATTENDU l'avis de motion 2020-17 donné lors de la séance ordinaire tenue
le 17 août 2020;

ATTENDU que le règlement numéro 1461-M a pour objet de mettre à jour les
annexes F, J, N et T du règlement numéro 1039-M, lesquelles concernant la
conduite conformément à la signalisation indiquée, le stationnement interdit,
la vitesse de 30 km/h ainsi que le stationnement pour une durée limitée dans
les stationnements municipaux.

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le
règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1461-M

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-M
CONCERNANT LA CIRCULATION, LE
STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ADOPTÉE

2020-09-278

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-43
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE
MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-323**

ATTENDU la présentation et l'adoption du projet de règlement lors de la
séance ordinaire tenue le 17 août 2020;

ATTENDU l'avis de motion 2020-18 donné lors de la séance ordinaire tenue
le 17 août 2020;

ATTENDU qu'une consultation écrite a eu lieu du 19 août au 2 septembre dernier, en remplacement du processus usuel de consultation;

ATTENDU que des commentaires ont été reçus;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le second projet de règlement suivant :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-43

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1250 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES
USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-323

ADOPTÉE

2020-09-279

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-44
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

ATTENDU la présentation et l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 17 août 2020;

ATTENDU l'avis de motion 2020-19 donné lors de la séance ordinaire tenue le 17 août 2020;

ATTENDU qu'une consultation écrite a eu lieu du 19 août au 2 septembre dernier, en remplacement du processus usuel de consultation;

ATTENDU qu'aucun commentaire n'a été reçu;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le second projet de règlement suivant :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-44

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- modifier l'article 90 par l'ajout de l'usage activités de réhabilitation par remplissage;
- remplacer la grille des usages et normes de la zone I-501 par la grille des usages et normes de la zone I-512;
- modifier le plan de zonage afin de remplacer la zone I-501 par la zone I-512.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1016-1-R.I.P. MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1016-R.I.P. RELATIF AUX ANIMAUX

Monsieur Pierre Vocino présente le projet de règlement numéro 1016-1-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1016-R.I.P. relatif aux animaux.

Ce projet de règlement a pour objet de remplacer l'annexe A du règlement numéro 1016-R.I.P. par une nouvelle annexe A identifiant l'emplacement des trois parcs canins.

Le projet de règlement numéro 1016-1-R.I.P. est déposé.

AVIS DE MOTION 2020-20

RÈGLEMENT NUMÉRO 1016-1-R.I.P. MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1016-R.I.P. RELATIF AUX ANIMAUX

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1016-1-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1016-R.I.P. relatif aux animaux.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2020-09-280

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES - ANNÉE 2020

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réfection des infrastructures - année 2020 (rue des Alizés);

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Gérald Théorêt inc.	3 069 026,89 \$
Eurovia Québec Construction inc.	3 109 332,79 \$
Excavation Civilpro inc.	3 211 052,64 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 3 672 680,92 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réfection des infrastructures - année 2020 (rue des Alizés) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gérald Théorêt inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 3 069 026,89 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie/2020-09, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1453-E.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-09-281

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES CLAIRIÈRE IV - ANNÉE 2020

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réfection des infrastructures Clairière IV - année 2020;

ATTENDU que huit soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Construction Deric inc.	3 094 261,24 \$
Gérald Théorêt inc.	3 213 886,24 \$
Groupe Michel Leclerc inc.	3 461 302,89 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 4 140 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réfection des infrastructures Clairière IV - année 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Deric inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 3 094 261,24 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie/2020-10, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1453-E.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-09-282

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 4 septembre 2020 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 1 736 607,00 \$ pour les activités financières, de 118 469,17 \$ pour les activités d'investissement et de 1 181 193,49 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE ATTESTANT DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE POUR LA DEMANDE 2020-019 (PPCMOI) - 449 À 455, RUE SAINT-CHARLES

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé attestant du résultat de la demande d'approbation référendaire, pour la demande 2020-019 (PPCMOI) afin d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel comprenant quatre logements en structure juxtaposée isolée situé aux 449 à 455, rue Saint-Charles.

Le document sera versé aux archives de la Ville.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE ATTESTANT DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-42

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé attestant du résultat de la demande d'approbation référendaire, pour le règlement numéro 1250-42.

Le document sera versé aux archives de la Ville.

2020-09-283

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA BIBLIOTHÈQUE LÉO-LECAVALIER - APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2020-2021

ATTENDU la correspondance reçue par courriel, le 9 juillet 2020, du ministère de la Culture et des Communications (MCC) relativement au programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2020-2021 »;

ATTENDU que dans le contexte de la COVID-19 et de la surcharge de travail dans les équipes, le MCC a décidé de ne pas ouvrir d'appel de programme et de plutôt octroyer directement les sommes, basées sur le calcul suivant : montant reçu en 2019, bonifié de 31,9% ;

ATTENDU que dans le contexte de la COVID-19 et des difficultés financières de plusieurs municipalités, la contribution minimale de la municipalité a été réduite à 10% plutôt que 33,3% pour l'exercice 2020-2021;

ATTENDU que le ministère autorise la Ville à utiliser la subvention attribuée jusqu'au 31 mars 2021 pour effectuer les dépenses d'acquisition annuelles;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

QUE la Ville s'engage à autofinancer la totalité du projet, incluant la part correspondant à la subvention du ministère.

D'AUTORISER le mandataire, soit le directeur général, monsieur Guy Hébert, ainsi que la responsable de la bibliothèque, madame Brigitte Tremblay, à signer la convention à intervenir avec le ministère.

ADOPTÉE

2020-09-284

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION À LA BIBLIOTHÈQUE LÉO-LECAVALIER

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Lili Trudel au poste de technicienne en documentation à la bibliothèque Léo-Lecavalier.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 28 septembre et elle sera soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-09-285

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UNE CONSEILLÈRE EN COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES AU SERVICE DES COMMUNICATIONS

ATTENDU que madame Marie-Christine Lebel a été embauchée à titre de conseillère en communications numériques au Service des communications en vertu de la résolution portant le numéro 2020-02-045 adoptée le 3 février 2020;

ATTENDU que madame Lebel est entrée en fonction le 19 février 2020;

ATTENDU qu'elle était soumise à une période d'essai de six mois se terminant le ou vers le 19 août 2020;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du Service des communications;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'ACCORDER à madame Marie-Christine Lebel le statut d'employée permanente au poste de conseillère en communications numériques au Service des communications, aux conditions de l'accord sur les conditions de travail des employés cadres, tel statut étant rétroactif à sa date d'embauche.

ADOPTÉE

2020-09-286

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que monsieur Steven James Martel a été embauché à titre de gardien au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en vertu de la résolution portant le numéro 2020-03-077 adoptée le 2 mars 2020;

ATTENDU que monsieur Martel est entré en fonction le 3 mars 2020;

ATTENDU qu'il était soumis à une période d'essai de 90 jours ouvrables se terminant le ou vers le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'ACCORDER à monsieur Steven James Martel le statut d'employé permanent au poste de journalier au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire aux conditions de la convention avec le Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie CSD (employé(e)s cols bleus), tel statut étant rétroactif à sa date d'embauche.

ADOPTÉE

2020-09-287

EMBAUCHE D'UN PERCEPTEUR DES AMENDES ET AGENT À LA COUR MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Vanessa Desjardins au poste de percepteur des amendes et agent à la cour municipale.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 28 septembre 2020 et elle sera soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette date.

Cette embauche est conditionnelle à la réception des résultats de recherche d'antécédents judiciaires.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-09-288

DÉMISSION AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE - TRAVAUX PUBLICS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de madame Marie-Josée Morin au poste de directrice adjointe - travaux publics au Service des travaux publics, sa dernière journée de travail à ce titre étant le 4 septembre 2020.

DE REMERCIER madame Morin pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2020-09-289

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4503 (EMPLOYÉS COLS BLANCS)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer la convention collective 2019-2025 entre la Ville de La Prairie et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employés cols blancs).

Cette convention entre en vigueur à la date de signature, sauf les dispositions relatives aux salaires et aux pourcentages du salaire qui sont rétroactives au 1^{er} janvier 2019. La convention se terminera le 31 décembre 2025.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de cette dépense pour les années 2021 à 2025 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2020-09-290

ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES CAMELOTS

ATTENDU que les camelots sont engagés par la Ville pour la distribution de divers avis aux citoyens;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour la grille tarifaire des camelots;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'ADOPTER la grille tarifaire des camelots, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2020-09-291

APPROBATION - DEMANDE DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 1ER AVRIL 2020

ATTENDU que la demande suivante répond aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

Recommandation CCU	Numéro de PIIA	Numéro de règlement	Adresse	Matricule
2020-020	2020-020	1251	449 à 455, rue Saint-Charles	à venir

ATTENDU que cette demande concerne un projet de construction résidentielle comprenant quatre unités d'habitation juxtaposées assujetties au secteur PIIA « Faubourg » et au PIIA relatif aux mesures d'exemption dans la zone H-021.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :



Grille tarifaire pour les camelots

Salaire minimum : 13.10 \$

Chaque tranche de 25 avis aux citoyens ensachés apportent 3,28 \$
 Chaque tranche de 25 avis aux citoyens livrés apportent 3,28 \$

*Moyenne 100/h

*Moyenne 100/h

Quantité	Ensachage*		Distribution*		TOTAL
	Salaire	Sous total	Salaire	Sous total	
0 à 25		3.28 \$		3.28 \$	6.55 \$
26 à 50		6.55 \$		6.55 \$	13.10 \$
51 à 75		9.83 \$		9.83 \$	19.65 \$
76 à 100		13.10 \$		13.10 \$	26.20 \$
101 à 125		16.38 \$		16.38 \$	32.75 \$
126 à 150		19.65 \$		19.65 \$	39.30 \$
151 à 175		22.93 \$		22.93 \$	45.85 \$
176 à 200		26.20 \$		26.20 \$	52.40 \$
201 à 225		29.48 \$		29.48 \$	58.95 \$
226 à 250		32.75 \$		32.75 \$	65.50 \$
251 à 275		36.03 \$		36.03 \$	72.05 \$
276 à 300		39.30 \$		39.30 \$	78.60 \$
301 à 325		42.58 \$		42.58 \$	85.15 \$
326 à 350		45.85 \$		45.85 \$	91.70 \$
351 à 375		49.13 \$		49.13 \$	98.25 \$
376 à 400		52.40 \$		52.40 \$	104.80 \$
401 à 425		55.68 \$		55.68 \$	111.35 \$
426 à 450		58.95 \$		58.95 \$	117.90 \$
451 à 475		62.23 \$		62.23 \$	124.45 \$
476 à 500		65.50 \$		65.50 \$	131.00 \$
501 à 525		68.78 \$		68.78 \$	137.55 \$
526 à 550		72.05 \$		72.05 \$	144.10 \$
551 à 575		75.33 \$		75.33 \$	150.65 \$
576 à 600		78.60 \$		78.60 \$	157.20 \$
601 à 625		81.88 \$		81.88 \$	163.75 \$
626 à 650		85.15 \$		85.15 \$	170.30 \$
651 à 675		88.43 \$		88.43 \$	176.85 \$

« Ceci est le document annexé à la résolution 2020-09-290 pour en faire partie intégrante. »

676	à	700	91.70 \$	91.70 \$	183.40 \$
701	à	725	94.98 \$	94.98 \$	189.95 \$
726	à	750	98.25 \$	98.25 \$	196.50 \$
751	à	775	101.53 \$	101.53 \$	203.05 \$
776	à	800	104.80 \$	104.80 \$	209.60 \$
801	à	825	108.08 \$	108.08 \$	216.15 \$
826	à	850	111.35 \$	111.35 \$	222.70 \$
851	à	875	114.63 \$	114.63 \$	229.25 \$
876	à	900	117.90 \$	117.90 \$	235.80 \$
901	à	925	121.18 \$	121.18 \$	242.35 \$
926	à	950	124.45 \$	124.45 \$	248.90 \$
951	à	975	127.73 \$	127.73 \$	255.45 \$
976	à	1000	131.00 \$	131.00 \$	262.00 \$
1001	à	1025	134.28 \$	134.28 \$	268.55 \$
1026	à	1050	137.55 \$	137.55 \$	275.10 \$
1051	à	1075	140.83 \$	140.83 \$	281.65 \$
1076	à	1100	144.10 \$	144.10 \$	288.20 \$
1101	à	1125	147.38 \$	147.38 \$	294.75 \$
1126	à	1150	150.65 \$	150.65 \$	301.30 \$
1151	à	1175	153.93 \$	153.93 \$	307.85 \$
1176	à	1200	157.20 \$	157.20 \$	314.40 \$
1201	à	1225	160.48 \$	160.48 \$	320.95 \$
1226	à	1250	163.75 \$	163.75 \$	327.50 \$
1251	à	1275	167.03 \$	167.03 \$	334.05 \$
1276	à	1300	170.30 \$	170.30 \$	340.60 \$
1301	à	1325	173.58 \$	173.58 \$	347.15 \$
1326	à	1350	176.85 \$	176.85 \$	353.70 \$
1351	à	1375	180.13 \$	180.13 \$	360.25 \$
1376	à	1400	183.40 \$	183.40 \$	366.80 \$
1401	à	1425	186.68 \$	186.68 \$	373.35 \$
1426	à	1450	189.95 \$	189.95 \$	379.90 \$
1451	à	1475	193.23 \$	193.23 \$	386.45 \$
1476	à	1500	196.50 \$	196.50 \$	393.00 \$
1501	à	1525	199.78 \$	199.78 \$	399.55 \$
1526	à	1550	203.05 \$	203.05 \$	406.10 \$

D'APPROUVER la demande susmentionnée et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-09-292

ADOPTION DE LA RÉOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE NUMÉRO 2020-019 (PPCMOI) CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL - 449 À 455, RUE SAINT-CHARLES - LOTS 1 916 821 ET 2 661 022 (EN VOIE DE REMEMBREMENT) DU CADASTRE DU QUÉBEC (ZONE H-021)

ATTENDU qu'un premier projet de résolution 2020-06-190 a été adopté par le conseil municipal le 1^{er} juin 2020 concernant la demande numéro 2020-019 (PPCMOI) effectuée en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU la consultation écrite tenue le 4 au 18 juin 2020 inclusivement;

ATTENDU qu'un second projet de résolution (numéro 2020-07-227) concernant ladite demande a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020;

ATTENDU qu'un avis public de demande d'approbation référendaire a été publié le 12 août 2020;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue;

ATTENDU l'affichage en cours sur l'emplacement visé par la présente demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) touchant les lots 1 916 821 et 2 661 022 du cadastre du Québec et ce, malgré la grille des usages et normes relative à la zone H-021 du règlement de zonage numéro 1250, une résolution afin d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel comprenant quatre logements en structure juxtaposée isolée situé aux 449 à 455, rue Saint-Charles, afin de permettre :

- 1) la démolition des deux résidences existantes et ses constructions accessoires;
- 2) la construction d'un immeuble comprenant 4 logements faisant partie de la classe d'usages (H-3) Multifamiliale A (4 à 8 logements) alors que seuls les usages des classes d'usages H-1 Unifamiliale et H-2 Bifamiliale et Trifamiliale sont autorisés à la grille applicable;

le tout à la condition que les travaux soient substantiellement conformes aux plans suivants :

- plans d'architecture préparés par Yannick Pelletier, technologue en architecture, datés du 6 mars 2020 accompagnant la demande d'approbation d'un PPCMOI numéro 2020-019;
- plan projet d'implantation préparé par Fabien Grutman, arpenteur-géomètre, daté du 20 février 2020;
- plan d'aménagement paysager préparé par Dubuc Architectes paysagistes, daté du 25 mars 2020;

et ce, aux conditions suivantes :

- les mâts des compteurs électriques devront être le moins visible possible en plus d'être regroupés;
- les espaces de stationnement implantés en marge avant devront être recouverts de pavés alvéolés.

Par l'acceptation du PPCMOI numéro 2020-019, l'implantation et l'intégration architecturale du PIIA numéro 2020-020 doivent répondre aux objectifs et critères de l'article 134 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251 applicable à un secteur visé par l'exemption de l'application des articles du règlement de zonage relatifs à l'aménagement de stationnement, aux entrées, aux allées d'accès, à l'aménagement de terrain et aux zones tampons, et répondre aux objectifs et critères des articles 43 à 46 du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251 applicable au secteur PIIA « Faubourg ».

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉE

2020-09-293

APPUI À LA TEPACS – APPLICATION DE L'ARTICLE 65 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES PAR LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), une municipalité locale qui désire faire une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole pour ses propres fins ou pour un projet dont elle se fait le promoteur, peut le faire avec l'appui de la municipalité régionale de comté ou de la communauté, en transmettant sa demande directement à la commission et en y joignant l'avis de conformité avec son règlement de zonage et, le cas échéant, avec les mesures de contrôle intérimaire, ainsi que tout autre document exigé par la commission;

ATTENDU que dans un courriel transmis le 3 juin 2020, la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) mentionnait qu'elle avait adopté une « nouvelle position » en égard au deuxième alinéa de l'article 65 de LPTAA;

ATTENDU que cette « nouvelle position » de la CPTAQ, soi-disant pour clarifier l'interprétation de l'article 65 de la LPTAA et assurer un traitement uniforme des demandes d'exclusion, est à l'effet qu'une demande d'exclusion doit être appuyée par l'instance la plus haute sur le territoire visé et que par conséquent, une demande d'exclusion déposée par une municipalité locale se situant sur le territoire d'une communauté métropolitaine (CMM ou CMQ) devra, pour être recevable, être accompagnée d'une résolution d'appui adoptée par cette dernière, et non par la MRC;

ATTENDU que la CPTAQ a également informé la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qu'elle n'accepterait plus de demandes d'exclusion provenant d'une municipalité locale sans qu'elle ne soit appuyée par la CMM alors que jusqu'ici, l'appui de la municipalité régionale de comté était suffisant;

ATTENDU qu'une telle interprétation outrepassse les pouvoirs et le mandat de la CPTAQ, en plus de restreindre indûment la compétence des MRC en matière d'aménagement du territoire à l'intérieur des limites de la CMM;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie dénonce l'interprétation que fait la CPTAQ du deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA et réitère la compétence en matière d'aménagement du territoire des MRC situées en tout ou en partie dans la CMM.

DE DEMANDER que la CPTAQ sursoie à l'application de sa nouvelle position face à l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

DE DEMANDER que la CPTAQ continue de traiter les demandes d'exclusion qui sont déposées par des municipalités locales du territoire métropolitain avec l'appui de leur MRC.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Simon Jolin-Barrette, au député de La Prairie, monsieur Christian Dubé, à la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau, au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, monsieur Stéphane Labrie, ainsi qu'à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, madame Valérie Plante.

DE TRANSMETTRE copie pour appui aux municipalités régionales de comté de la Couronne-Sud.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Des questions de la part de vingt-six citoyens ont été reçues, lesquelles ont été regroupées par sujet et le maire y répond.

2020-09-294

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 03

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Karine Patton, greffière